

Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne du Nord à Saint-Joachim

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 26 SEPTEMBRE À 19 H 30

Québec, le 6 septembre 2012 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne du Nord à Saint-Joachim* par Société Hydro-Canyon Saint-Joachim inc. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mercredi 26 septembre 2012, à compter de 19 h 30, à la salle municipale de l'hôtel de ville de Saint-Joachim, 172, rue de l'Église**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 22 octobre prochain.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 22 octobre 2012, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque La Plume d'Oie, 11298, rue de La Salle à Beaupré**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La Société Hydro-Canyon Saint-Joachim souhaite réaliser l'aménagement d'une mini-centrale hydroélectrique de 23,2 MW sur la rivière Sainte-Anne du Nord. Les terres visées par cet aménagement sont de tenure privée et sont situées à environ 5,7 km en amont de l'embouchure de la rivière Sainte-Anne du Nord à Saint-Joachim.

Le projet consisterait à construire une mini-centrale au fil de l'eau, un poste de départ, un déversoir, un évacuateur de crues, une prise d'eau, une galerie d'amenée et un canal de fuite. Ces infrastructures nécessiteraient la construction de deux segments de route (560 m et 600 m) avec la mise en place de ponceaux, des travaux de déboisement sur une superficie de 2,3 ha, des travaux de dynamitage, d'excavation et de remblayage. Le coût du projet est estimé à 62,8 M\$ et la mise en service est prévue pour le 1<sup>er</sup> juin 2014.

## **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon l'étude d'impact, ce projet pourrait avoir notamment des répercussions sur le milieu naturel. Le promoteur mentionne que les travaux nécessaires pour l'aménagement de deux segments de route pourraient provoquer de l'érosion engendrée par les eaux de ruissellement ou des déversements accidentels de contaminants liés à l'utilisation de la machinerie. Afin d'éviter des dommages aux rives et à la qualité de l'eau, il mettrait en place un bassin de sédimentation et un élément de filtration pour pomper les eaux contaminées avant de les retourner à la rivière.

Selon le promoteur, le projet nécessiterait le déboisement d'une superficie potentielle de 2,3 ha, dont 1,4 ha de façon permanente. Il restaurerait le couvert végétal dans l'année qui suivrait la fin des travaux en procédant à des plantations aux endroits requis et prendrait également des dispositions pour limiter les effets des travaux sur la vergerette de Provancher, une espèce floristique au statut menacé.

Selon l'étude d'impact, l'intervention dans le lit de la rivière pour la construction des ouvrages hydroélectriques pourrait perturber la faune aquatique et ses habitats. Le promoteur maintiendrait un débit réservé écologique de 0,8 m<sup>3</sup>/s et installerait une passe pour la dévalaison des poissons. Une fois les travaux complétés, il y aurait ennoisement d'une superficie approximative de 6 330 m<sup>2</sup> dans le bief amont rehaussant le niveau d'eau de 4 m par rapport au niveau d'étiage actuel.

L'étude d'impact fait aussi état de répercussions économiques de 35,9 M\$ pour la municipalité de Saint-Joachim et la MRC de La Côte-de-Beaupré pendant la période de construction et de 528 000 \$ en redevances annuelles pendant vingt ans pour Saint-Joachim.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, **au plus tard le 22 octobre 2012**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Luc Nolet, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 535 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : hydrocanyon-saint-joachim@bape.gouv.qc.ca.